



Crépi intérieur mur mitoyen avec maison d'habitation

Par **Claire01**, le **21/12/2015 à 18:30**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires, dans un hameau, d'une grange dont le mur le plus long est mitoyen avec une maison d'habitation. Nous entreposons notre bois, et faisons ttes sortes de travaux.

Nous avons décidé de refaire un plancher et de crépir l'intérieur de la grange. Notre voisin (qui ne voit pas la grange puisque sa maison lui tourne le dos) nous dit que nous n'avons pas le droit de faire ces travaux, chez nous, sans son accord.

Cela me semble incroyable. La grange est dans notre cour, fermée et reprendre le crépi ne pourra que consolider son mur !

Que dit la loi ?

Par **Tisuisse**, le **21/12/2015 à 18:35**

Bonjour,

Votre voisin n'a pas à intervenir sur vos travaux intérieurs, c'est comme s'il vous disait que la peinture de votre cuisine ne lui convient pas, que le plancher flottant n'a pas une belle couleur. Qu'il s'occupe de chez lui, c'est tout.

Par **Claire01**, le **21/12/2015 à 18:42**

il semble très sûr de son fait !!!! Y a-t-il une loi ? C'est une grange après tout. J'ai lu que pour tout mur mitoyen on devait systématiquement demander l'accord de l'autre !

Par **Lag0**, le **21/12/2015** à **19:11**

Bonjour,
Ce mur est-il vraiment mitoyen, c'est à dire qu'il est unique pour les 2 constructions et à cheval sur la limite séparative ?

Par **Claire01**, le **21/12/2015** à **19:17**

oui...le dos de la grange i.e dans la longueur, est réellement mitoyen. derrière, ils ont leur cuisine, leur chambre... etc